



Réuni en séance le 21 mars 2018, en présence de 41 membres, le Conseil Général a pris les décisions suivantes :

1. Il accepte par 39 voix pour et 1 abstention le postulat « pour une gestion rationnelle des infrastructures publiques »
2. Il accepte à l'unanimité le postulat « pour un transport scolaire sécuritaire »

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat communal pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 22 mai 2018.

Fait à Bagnes, le 22 mars 2018

Le Conseil Général